

# Participez à la recherche



## Nuisances sonores

### → Étude de la vitesse de récupération de la fatigue auditive à la suite d'une exposition professionnelle au bruit

#### Votre entreprise...

- A une activité susceptible d'exposer les salariés à des niveaux de bruits supérieurs à 80dB(A) pendant au moins deux heures par jour.

**L'INRS a besoin de vous** pour évaluer la vitesse de récupération de la fatigue auditive après une exposition sonore au poste de travail. Cette caractérisation sera menée en réalisant des mesures d'exposition sonore et des mesures auditives chez des travailleurs volontaires.

#### > Quels sont les objectifs de cette étude ?

L'INRS a récemment mis en évidence qu'une exposition sonore professionnelle comprise entre 80 et 87dB(A) engendrait de la fatigue auditive, c'est-à-dire une diminution temporaire des performances auditives. Jugée bénigne car en apparence réversible, cette fatigue auditive répétée tout au long d'une carrière peut provoquer à terme des troubles auditifs graves, comme une surdité ou des acouphènes.

L'objectif de cette étude est de caractériser la vitesse de récupération de la fatigue auditive en situation réelle, afin d'élaborer des recommandations permettant de lutter contre son accumulation et prévenir le risque auditif à plus long terme.

#### > Comment se déroulera l'étude ?

Cette étude s'inscrit dans un protocole de recherche validé par le Comité de protection des personnes Ouest III. La contribution des salariés sera basée sur le volontariat. Les volontaires participeront, après information sur le déroulement de l'étude, à une phase d'inclusion (15 à 20 minutes), au cours de laquelle ils donneront par écrit leur consentement libre et éclairé puis rempliront un questionnaire, avec l'assistance d'un représentant de l'INRS.

Des mesures auditives seront ensuite réalisées : une première avant la prise de poste (20 minutes), puis quatre mesures pendant les deux heures suivant la fin de l'exposition sonore (10 minutes par mesure).

Pendant la période de récupération, les volontaires ne devront pas être exposés à du bruit. L'exposition sonore individuelle sera précisément mesurée grâce à un exposimètre.

Chaque volontaire recevra ses propres résultats. Les résultats anonymisés, leur analyse et, le cas échéant, des conseils de prévention adaptés à la situation feront l'objet d'un rapport qui sera remis à l'entreprise. À sa demande, une réunion de restitution des éléments du rapport pourra être organisée.



#### Vous souhaitez participer ?

Contactez Thomas Venet, 03 83 50 85 08  
ou Benoit Pouyatos, 03 83 50 21 02  
[thomas.venet@inrs.fr](mailto:thomas.venet@inrs.fr) ou [benoit.pouyatos@inrs.fr](mailto:benoit.pouyatos@inrs.fr)  
INRS, Rue du Morvan, CS 60027,  
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex



Scannez ce QR-code pour obtenir la lettre d'information complète du protocole de l'étude.